

Québec, le 3 avril 2003

À l'attention des développeurs de logiciels de facturation – Application médecine

Nouvelle version des fichiers valideurs

Les fichiers valideurs ont été recréés pour tenir compte des points suivants :

Amendement n° 82

Nouveau code d'acte (08877) pour le supplément de responsabilité pour la périnatalité dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2003.

Entente particulière concernant les clientèles vulnérables

Deux nouveaux codes d'acte (08894 et 08895) pour le forfait de responsabilité dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2003.

Entente particulière concernant les GMF

Changement de tarif pour le code d'acte 08875 qui prenait effet le 1^{er} janvier 2003.

Amendement n° 83

Majoration du pourcentage lié au modificateur 125 (Annexe XVIII). Le pourcentage passe de 35 % à 37,5 % à compter du 1^{er} janvier 2003. Les multiples de ce modificateur (266 à 269, 305) sont aussi touchés par cette majoration.

Modification n° 31

Changement dans les dates de début d'application pour deux codes de forfait (19029 et 19030) en anesthésiologie.

Notez qu'un communiqué en rapport aux changements concernant les médecins omnipraticiens (excluant la Modification n° 31) sera disponible dans le site Internet de la RAMQ au plus tard le **4 avril 2003**. La copie papier suivra dans la semaine du **7 avril 2003**.

Disponibilité des fichiers valideurs

Les fichiers valideurs seront disponibles aujourd'hui, par télécommunication et dans le site Internet de la Régie.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au numéro (418) 682-5127 poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Agences commerciales de traitement des données - Médecine